VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 juin 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq juin deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Catherine PINET-TALLON, Dominique BRIAT à Dominique ADENOT, Marianne MAXIMI à Diego LANDIVAR

Excusé(e)s : Alparslan COSKUN

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Fatima CHENNOUF-TERRASSE arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la présentation commune aux questions 3 à 7 et le vote de la question n°3.
Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Julien BONY).
Anna AUBOIS quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Lucas PEYRE.
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 10 et donne pouvoir à Cécile AUDET.

Rapport N° 1

COVID-19 : RAPPORT D'INFORMATION DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND RELATIF A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Rapporteur : Madame Marion CANALES

Dès la mi-mars 2020, les collectivités locales, confrontées à la pandémie de la Covid 19 ont du immédiatement faire face à cette situation inédite dans l'histoire française contemporaine. La gestion de cette crise sanitaire s'est, de fait, inscrite dans un contexte évoluant sans cesse au rythme des différentes vagues épidémiques et des mesures gouvernementales.

A l'occasion de la présentation de son Compte Administratif, la Ville a souhaité qu'un rapport d'information relatif à la gestion de la crise sanitaire rappelle les actions conduites par celle-ci au service des Clermontoises et des Clermontois durant cette période exceptionnelle.

Le rapport ci-annexé montre que le service public communal a su se maintenir et s'adapter, grâce à ses agents pour assurer la continuité de son action (I), que la collectivité s'est engagée pour protéger sa population sur les plans sanitaire et social, notamment les plus fragiles (II), et qu'elle s'est fortement impliquée pour soutenir le commerce, les entreprises et les acteurs culturels locaux (III).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 JUIN 2021

Le Maire,

Olivier BIANCHI

COVID-19

Rapport d'information de la Ville de Clermont-Ferrand relatif à la gestion de la crise sanitaire

> Conseil municipal du 25 juin 2021

Rapport présenté par Olivier Bianchi,
maire de Clermont-Ferrand
et président de Clermont Auvergne Métropole

www.clermont-ferrand.fr

CLERMONT FERRAND

NB : Ce rapport se veut le plus exhaustif possible ; cependant, certaines informations et personnes concernées peuvent avoir été omises. Nous vous prions de nous en excuser.

PRÉAMBULE

> AVANT-PROPOS

Débutée il y a près d'un an et demi, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui touche l'ensemble de la planète a évidemment très fortement impacté notre territoire, ses habitants, ses acteurs institutionnels, économiques, éducatifs, sociaux, médicaux, associatifs… Cet événement sans précédent dans notre histoire contemporaine a mis en lumière, à Clermont-Ferrand comme partout en France, **le caractère vital des services publics et le rôle majeur des collectivités territoriales**.

La Ville de Clermont-Ferrand, son Centre communal d'action sociale et Clermont Auvergne Métropole, **en lien avec une multitude de partenaires** qu'il serait impossible de tous citer, ont été à pied d'œuvre dès les premiers jours de cette crise sanitaire. Ces institutions ont mobilisé des **moyens humains et financiers considérables** et ont fait preuve d'une réactivité, d'une capacité d'adaptation, d'un engagement et d'un professionnalisme exemplaires.

Par divers dispositifs, la Ville de Clermont-Ferrand a ainsi pleinement rempli son **rôle d'amortisseur** dans cette crise, d'abord sanitaire bien sûr, puis rapidement économique et sociale, d'une ampleur inédite. Et elle continuera de le faire dans les mois et les années à venir.

À l'occasion de la présentation de son Compte Administratif 2020, la Ville de Clermont-Ferrand a souhaité qu'un **Rapport d'information relatif à la gestion de la crise sanitaire** rappelle certaines actions conduites au service des Clermontois et des Clermontoises durant cette période exceptionnelle.

Ce rapport montre que le service public communal a su se maintenir et s'adapter, grâce à ses agents, pour assurer la continuité de son action (I), que la collectivité s'est engagée pour protéger sa population sur les plans sanitaire et social, notamment les plus fragiles (II), et qu'elle s'est fortement impliquée pour soutenir le commerce, les entreprises et les acteurs culturels locaux (III).

> CONTEXTE NATIONAL

Le 25 juin 2020, le Président de la République a souhaité que soit installée une **mission indépendante** chargée d'évaluer la réponse française à la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de Covid-19, dans une triple dimension sanitaire, économique et sociale et en comparaison internationale.

Cette « Mission indépendante nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 et sur l'anticipation des risques pandémiques » a remis son rapport final en mai 2021. Ce dernier dresse quelques constats détaillés :

- **L'insuffisance du niveau de préparation** à la crise et l'instabilité du pilotage opérationnel.
- **La faiblesse récurrente de l'anticipation**, qui s'est traduite par la répétition de retards dans la prise de décision dans plusieurs domaines.
- **La complexité de la gouvernance** et la centralisation excessive, qui ont fait perdre de l'efficacité au pilotage de la crise en même temps qu'elles nuisaient à l'acceptabilité des mesures.
- **L'amélioration progressive du pilotage** par les autorités à la faveur des acquis de l' expérience.
- **Le caractère remarquable de la réactivité, de l'engagement et de la mobilisation des acteurs,** en particulier des professionnels de santé et des acteurs locaux (collectivités territoriales, hôpitaux et ARS, associations et bénévoles…).
- **Une réponse économique française** globalement à la hauteur du choc subi, y compris en comparaison internationale.

De ce rapport de 179 pages, il ressort ainsi que les collectivités territoriales, chacune dans leurs domaines de compétences respectifs, ont joué un rôle majeur dans la gestion de crise en dépit de l'hyper-centralisation des circuits décisionnels nationaux.

Dans ce contexte difficile à de multiples égards, c'est en s'appuyant sur ses atouts – **proximité, réactivité, capacité d'adaptation, compétences, connaissance du territoire, de ses habitants et de ses acteurs publics, privés et associatifs** – que la Ville de Clermont-Ferrand a initié, coordonné et participé à une multitude de dispositifs et d'actions au bénéfice de tous ses habitants.

> RAPPEL CHRONOLOGIQUE DE LA CRISE SANITAIRE EN FRANCE

« Première vague »

Janvier 2020 : premiers cas

Février 2020 : premiers foyers de contagion ou « clusters »

Mars-avril 2020 : jusqu'à 600 décès quotidiens à l'hôpital

Du 17 mars au 10 mai 2020 : confinement strict

« Deuxième vague »

Septembre-novembre 2020 : nouvelle hausse du nombre de cas et deuxième confinement

Décembre 2020 : apparition de variants, début de la vaccination, couvre-feu

Janvier 2021 : accélération de la vaccination et couvre-feu à partir de 18 h

Février 2021 : confinements localisés le week-end

« Troisième vague »

Mars 2021 : aggravation de l'épidémie, confinements localisés dans 19 départements

Avril 2021 : troisième confinement

Mai 2021 : sortie du confinement et levée progressive des restrictions sanitaires, accélération du rythme des vaccinations

SOMMAIRE

• Préambule 3

LES PRINCIPALES MESURES NATIONALES ET LEURS RÉPONSES LOCALES 6

UN SERVICE PUBLIC COMMUNAL QUI SE MAINTIENT ET S'ADAPTE, GRÂCE À SES AGENTS, POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE SON ACTION 8

• Cellule de suivi interne 8
• Réactivité et adaptation du service public 8
• Accueillir et protéger les enfants, faciliter la continuité pédagogique et rassurer les parents 9
• La production des repas, un enjeu essentiel 12
• Favoriser la pratique sportive dans le respect des règles nationales 13
• La culture à rude épreuve 14
• Vie démocratique 15
• Transport et stationnement : faciliter les déplacements 16
• Communiquer, informer, orienter : une nécessité en période de crise 16
• Continuité des services métropolitains 17

UNE COLLECTIVITÉ QUI S'ENGAGE POUR PROTÉGER SA POPULATION, SUR LES PLANS SANITAIRE ET SOCIAL, NOTAMMENT LES PLUS FRAGILES 18

• Les Ehpad et les résidences-autonomie, objet d'une vigilance de tous les instants 18
• Les services à domicile du CCAS, un service public vital pour les personnes âgées et dépendantes 19
• Les politiques de solidarité de la Ville et de son CCAS, un amortisseur social indispensable 20
• Une attention particulière portée aux quartiers prioritaires 20
• 600 000 masques pour protéger la population métropolitaine 22
• Une ligne téléphonique de soutien psychologique 22
• Un soutien affirmé aux étudiants et aux jeunes, durement touchés par la crise 22
• Accompagnement des associations caritatives 24
• En 2021, la Ville ouvre un centre de vaccination à la Maison des sports 25

UNE COLLECTIVITÉ QUI S'IMPLIQUE POUR SOUTENIR LE COMMERCE, LES ENTREPRISES ET LES ACTEURS CULTURELS LOCAUX 26

• Soutien financier 26
• Opération « Consommons à Clermont » 27
• Focus sur les marchés 27
• Poursuite des chantiers et de la commande publique 28
• Rappel des dispositifs métropolitains de soutien aux entreprises 30

CONCLUSION 31

LES PRINCIPALES MESURES NATIONALES ET LEURS RÉPONSES LOCALES

MESURES NATIONALES

6 mars 2020 : Activation du plan blanc dans les hôpitaux et du plan bleu dans les Ehpad

12 MARS 2020
Annonce de la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées, universités et de tous les lieux publics « non indispensables à la vie du pays »

15 mars 2020 : 1er tour des élections municipales

DU 16 MARS AU 10 MAI 2020 : CONFINEMENT 1

11 MAI – 1er JUIN 2020 : PHASE 1 DU DÉCONFINEMENT
Réouverture des parcs et jardins
Déplacements < 100 km autorisés sans attestation
Réouverture des commerces
Réouverture partielle des écoles (jauge maxi : 15 élèves)

2 JUIN – 21 JUIN 2020 : PHASE 2 DU DÉCONFINEMENT
Réouverture progressive des écoles, collèges, lycées
Réouverture des cafés, bars, restaurants…
Réouverture des piscines, gymnases, musées…
Fin de la règle des 100 km

MARS 2020 | **MAI 2020** | **JUIN 2020**

RÉPONSES LOCALES

- *Suspension des visites dans les Ehpad*

- *Organisation du scrutin avec des mesures sanitaires strictes*
- *Mobilisation d'agents d'accueil supplémentaires*

Maintien des services publics essentiels :
Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise - Services du CCAS - Production de repas - Police municipale - État civil - Standard téléphonique - Placiers - Astreintes - Huissiers

- *Affectation d'agents disponibles aux services ayant besoin de renforts*
- *Télétravail*
- *Communication interne régulière*
- *Paiement des vacataires, prolongation des CDD*
- *Gratuité du stationnement*
- *Transformation du centre de Theix en centre d'hébergement d'urgence*
- *Équipe mobile de veille sociale dans les QPV*
- *Actions pour la continuité pédagogique, distribution de matériel informatique*
- *Soutien économique aux entreprises et aux associations*

- *Reprise des services périscolaires*
- *Mise en place de protocoles sanitaires stricts pour l'accueil des enfants*
- *Charte partenariale entre 17 acteurs de la construction*

- *Dispositif d'accueil complémentaire 2S2C (Sport, Santé, Culture et Civisme)*
- *Opération « Consommons à Clermont »*
- *Extension gratuite des terrasses*
- *Organisation d'activités pour les jeunes pendant l'été*
- *Contre-plongées*

MESURES NATIONALES

28 NOVEMBRE 2020 : PHASE 1 DU DÉCONFINEMENT
Déplacements autorisés (20 km - 3 h)
Réouverture des commerces dits « non-essentiels »
Restaurants, bars, cafés et lieux culturels restent fermés

15 DÉCEMBRE 2020 : UN COUVRE-FEU NATIONAL
de 20 h à 6 h succède au confinement

27 décembre 2020 : Début de la campagne nationale de vaccination

16 janvier 2021 : Couvre-feu national de 18 h à 6 h

30 JANVIER 2021
Renforcement des mesures sanitaires et de leur contrôle

DÉC. 2020 | **JAN. 2021**

RÉPONSES LOCALES

- *18 janvier 2021 : Ouverture du Centre de vaccination de la Maison des sports*
- *Mise en place d'une ligne téléphonique de soutien psychologique*
- *Mise en œuvre du dispositif « Clermont aide ses étudiants »*

22 JUIN 2020 : PHASE 3 DU DÉCONFINEMENT
Réouverture totale des écoles
Réouverture des cinémas, colonies de vacances…

- *Accueil de 100 % des enfants dans les écoles et les crèches*
- *Distribution de 300 000 masques aux Clermontois*
- *Versement d'une « Prime Covid » à 626 agents*

28 juin 2020 : 2e tour des élections municipales

- *Organisation des élections avec des mesures sanitaires strictes*
- *Mobilisation d'agents d'accueil supplémentaires*

1ER SEPTEMBRE : RENTRÉE SCOLAIRE

- *Application du nouveau protocole sanitaire*
- *Affectation d'animateurs vacataires dans les écoles maternelles*
- *Recrutement de personnels en contrat*
- *Mobilisation exceptionnelle de personnels municipaux volontaires*
- *Nouvelle organisation pour la restauration et le SMAP*
- *Distribution de 3 000 chèques d'accompagnement personnalisé*

22 OCTOBRE 2020 : COUVRE-FEU DE 21 H À 6 H DANS LE PUY-DE-DÔME

30 OCTOBRE 2020 : CONFINEMENT 2
Les écoles, collèges et lycées restent ouverts
Développement du télétravail
Attestations et restrictions de déplacement (1 h - 1 km).
Fermeture des ERP (bars, restaurants, cinémas, musées, salles de spectacle…)

- *Affectation d'agents disponibles aux services ayant besoin de renforts*
- *Interventions « hors les murs » des médiateurs de mille formes*
- *Mise en place d'équipes mobiles « jeunesse »*

SEPT. 2020 — OCT. 2020 — NOV. 2020

3 AVRIL 2021 : CONFINEMENT 3
Fin de la territorialisation des mesures de confinement
Attestation pour déplacements > 10 km
Retour de l'enseignement à distance
Vacances de Pâques unifiées
Renforcement du télétravail, qui devient la règle

- *Accueil spécifique pour les enfants des personnels prioritaires*
- *Mise à disposition du CHU de professionnels de la petite enfance*
- *80 % des résidents des Ehpad et résidences-autonomie vaccinés*

30 AVRIL 2021 Annonce du calendrier de sortie du confinement et de levée progressive des restrictions sanitaires

3 mai 2021 : Fin des attestations en journée et des restrictions de déplacement

19 MAI 2021
Couvre-feu repoussé à 21 h
Réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinéma et théâtres (jauges limitées)

9 juin 2021 : Couvre-feu à 23 h
Réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport
Assouplissement du télétravail

- *Réouverture au public des lieux culturels municipaux*

30 JUIN 2021 : FIN DU COUVRE-FEU

AVRIL 2021 — MAI 2021 — JUIN 2021

1

UN SERVICE PUBLIC COMMUNAL QUI SE MAINTIENT ET S'ADAPTE, GRÂCE À SES AGENTS, POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE SON ACTION

CELLULE DE SUIVI INTERNE

✓ Dès le début de la crise sanitaire, la Ville a mis en place une **cellule de suivi interne pour suivre au plus près la situation**.

Elle assure un suivi quotidien des recommandations gouvernementales et de l'ARS et de leur mise en application afin d'assurer la continuité du service public, tout en garantissant la sécurité sanitaire des Clermontois et des agents municipaux.

Elle est également chargée de la coordination de l'action de la Ville avec celle de ses nombreux partenaires : Métropole, ARS, préfecture, hôpitaux, etc.

RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION DU SERVICE PUBLIC

✓ Dès l'annonce du premier confinement, **les services de la Ville ont fait preuve de réactivité et de capacité d'adaptation.**

Malgré le caractère inédit de la situation, les différents services ont su trouver leurs marques rapidement et s'adapter à une organisation de travail jusque-là inconnue.

Les agents mobilisés sur le terrain pour assurer la continuité des services publics essentiels (accueil des enfants des personnels soignants, services aux personnes âgées et services à domicile, police municipale, enregistrement des actes d'état civil et délivrance des passeports et des cartes d'identité, etc.) ont fourni un travail remarquable dans un contexte forcément difficile et éprouvant.

En concertation étroite avec le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), le service Prévention Santé de la Direction des Ressources Humaines (DRH) a équipé les agents des **matériels de protection nécessaires** à l'exercice de leurs missions (masques, gel hydroalcoolique, etc.).

En juillet 2020, une « Prime Covid » a été versée à 626 agents pour un montant total de 208 000 €, soit une moyenne de 332 € par agent concerné.

Grâce notamment aux efforts conjugués de la DRH et de la Direction des Usages Numériques (DUN), **le télétravail** a pu être instauré rapidement pour de nombreux agents, avec une efficacité notable.

✓ État civil

Service public essentiel, **l'enregistrement des actes de l'état civil** (naissance, décès et demandes qui concernent le pôle funéraire) **n'a jamais cessé de fonctionner**, même lors du premier confinement.

Ainsi, même si les demandes d'actes en ligne n'ont plus été possibles pendant plusieurs semaines, le service recevait les parents sur rendez-vous pour les déclarations de naissance. Les actes de décès, entièrement dématérialisés, sont quant à eux communiqués au service état civil par les pompes funèbres.

✓ Police municipale

Également service public essentiel, la Police municipale clermontoise (policiers municipaux et ASVP) a continué d'assurer son activité habituelle ainsi que de **nouvelles missions** :

- Fermeture des parcs et jardins et surveillance du respect de l'interdiction d'y pénétrer.

- Contrôle des attestations (sur la voie publique et dans les transports en commun) lors des périodes où celles-ci étaient nécessaires.
- Sensibilisation et contrôles concernant le port obligatoire du masque lors de sa mise en place à partir du 15 août 2020 (en lien avec la Police nationale).
- Attention particulière portée aux attroupements : dans les parcs et jardins après leur réouverture, autour des écoles, etc.

✓ **La communication interne** (en direction des agents) a été rapidement ciblée comme une priorité afin de garantir la **sécurité et le bien-être des agents**, maintenir la **qualité du service public** et faciliter la **gestion managériale**.

Pour ce faire, la communication interne de la Ville s'est appuyée sur toute la palette des outils à sa disposition et, en lien avec différents services, a notamment réalisé :
- Des affiches détaillées et pédagogiques
- Différents guides
- Des formulaires
- Des récapitulatifs réguliers des consignes nationales et de leurs répercussions locales
- Des supports d'information pour expliciter les démarches à réaliser
- De nombreuses actualités diffusées sur l'intranet de la Ville
- Des interviews d'agents expliquant l'impact de la crise sanitaire sur leur travail

ACCUEILLIR ET PROTÉGER LES ENFANTS, FACILITER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET RASSURER LES PARENTS

✓ **L'accueil des enfants, qu'il s'agisse des temps scolaires, périscolaires ou extrascolaires, ou encore de l'accueil des tout-petits**, a été particulièrement complexe à mettre en œuvre. Les protocoles établis par les autorités se sont avérés lourds et parfois difficiles à instaurer par manque de clarté ou de cohérence avec les situations réelles vécues au sein des établissements.

Les équipes de la Direction de l'Enfance (DE) et de la Direction de la Petite enfance (DPE), en lien avec les enseignants et l'Éducation nationale, ont fait preuve d'une grande patience et de beaucoup de professionnalisme pour accueillir les petits Clermontois dans les meilleures conditions possibles. Elles ont également su rassurer les parents et leur expliquer les nouveaux modes de fonctionnement lorsque ceux-ci évoluaient.

✓ Avec le premier confinement, **les écoles et les crèches ont fermé leurs portes** le lundi 16 mars 2020.

Des lieux d'accueil pour les enfants des personnels hospitaliers et de la santé ont été mis en place avec une grande réactivité, leur présence étant indispensable dans le cadre de la gestion de crise.

Des mesures de sécurité sanitaire drastiques ont été appliquées afin de **garantir la sécurité de tous**, enfants, parents et personnels : les parents ne rentrent pas dans les locaux, les enfants se lavent les mains avec du gel hydroalcoolique, distanciation physique, etc.

Les **agents vacataires** employés par la Ville ont continué à être payés comme s'ils avaient effectué leurs heures de travail prévues. Il a également été décidé une prolongation systématique des CDD des **agents contractuels** dont les contrats s'arrêtaient en mars et en avril.

✓ Avec la fin du premier confinement, **les écoles élémentaires ont rouvert le 14 mai 2020 et les maternelles le 25 mai.** Ces dates de rentrée ont été arrêtées en accord avec les services de l'Éducation nationale.

Les mesures d'adaptation ont été scrupuleusement respectées : masques pour les personnels adultes, points d'eau avec savon et serviettes en papier pour le lavage des mains (toutes les 2 h), ventilation régulière des locaux, règles définies dans chaque école pour assurer la distanciation physique, échelonnement des heures de récréation, établissements nettoyés quotidiennement et désinfectés pendant la journée, sensibilisation des enfants par les infirmières scolaires et les enseignants…

Toujours en accord avec l'Éducation nationale, et afin de respecter les règles de distance imposées, les enfants ont été accueillis quel que soit leur niveau de classe **par demi-effectif et en alternance** (lundis et mardis pour les uns, jeudis et vendredis pour les autres, un mercredi matin sur deux pour chaque groupe).

Les enfants des parents relevant d'une profession prioritaire telle que définie par l'État n'étaient pas concernés par l'accueil en alternance dans les écoles maternelles et élémentaires et ont donc été accueillis tous les jours de la semaine.

Dès le 14 mai, les services périscolaires ont été assurés (garderie du matin, restauration le midi et SMAP le soir). Les enfants ayant classe le mercredi matin ont pu être gardés en accueil de loisirs l'après-midi.

La réouverture des crèches a eu lieu le 25 mai 2020, en fonction des besoins des parents consultés directement. Dans un premier temps, 7 crèches ont été rouvertes. Les groupes étaient constitués de 10 enfants maximum dans les grandes structures, et 5 enfants dans les plus petites. Le nombre de lieu d'accueil a été amené à évoluer en fonction des demandes formulées directement par les parents.

Comme dans les écoles, les enfants des parents relevant d'une profession prioritaire n'étaient pas contraints par le système d'accueil en alternance et ont pu être reçus tous les jours de la semaine.

✓ À partir du 2 juin 2020, **un accueil complémentaire a été proposé aux parents d'élèves** pendant la demi-semaine lors de laquelle leurs enfants ne pouvaient pas être accueillis en classe grâce au dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture et Civisme).

Des activités variées et à forte dimension pédagogique ont ainsi pu être proposées aux enfants de maternelle et de primaire, rencontrant un franc succès auprès des parents et des écoliers.

L'accueil s'est déroulé tous les jours de la semaine de 8 h 45 à 16 h, complété par un temps d'accueil de loisirs de 8 h à 8 h 45 et de 16 h à 18 h. Des repas froids ont été livrés par la Ville dans les structures accueillant les enfants. **Un animateur de la Direction de l'Enfance était chargé d'être le « fil rouge »** tout au long de la journée afin que les enfants (par groupe de 10 maximum) aient un référent adulte en continuité. Des interventions ponctuelles provenant de la Direction de la Culture (**Dumistes**), de la Direction des Sports (**ETAPS**) et de la Direction de l'Animation et de la vie associative (**médiateurs culturels et vacataires artistiques et sportifs**) sont venues enrichir les journées de l'enfant le matin et l'après-midi par des interventions culturelles et sportives.

Les sites mobilisés pour ce dispositif ont été les suivants :

- pour les élèves des écoles maternelles : mille formes (capacité de 20 enfants), le Centre Anatole-France (20 enfants), l'Espace Mercœur (30 enfants), le RAM Lafayette (30 enfants)
- pour les élèves des écoles élémentaires : le Centre Camille-Claudel (50 enfants), le Centre Anatole-France (30 enfants), l'Espace Nelson-Mandela (50 enfants) et le Centre Georges-Brassens (50 enfants)

✓ **À compter du 22 juin 2020, tous les élèves des écoles clermontoises et les enfants gardés dans les crèches ont à nouveau pu être accueillis**, l'école redevenant obligatoire avec un protocole sanitaire actualisé. Les services périscolaires ont été rétablis à 100 %.

✓ **L'organisation de la rentrée de septembre 2020 a été un véritable défi** pour les équipes de la Ville et de l'Éducation nationale, avec en toile de fond la « deuxième vague épidémique ».

Pour respecter le renforcement du protocole sanitaire dans les écoles tout en protégeant ses agents les plus fragiles, la Ville de Clermont-Ferrand a dans un premier temps reconduit les moyens importants qu'elle avait déployés durant la première vague, mais elle a rapidement dû engager des moyens supplémentaires :

- **l'affectation d'animateurs vacataires** dans les écoles maternelles en remplacement des ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) absentes : les matins dans les écoles maternelles auprès des enseignants, pendant la pause méridienne puis le soir en périscolaire (SMAP).
- **le recrutement de personnels en contrat** pour faire face aux absences dans les métiers de l'entretien et de la restauration.
- la mobilisation exceptionnelle de **personnels municipaux volontaires** dont l'activité était réduite voire suspendue durant cette période.
- des **ajustements organisationnels** ont été mis en œuvre pour la restauration (menus, portions individuelles…) ou le temps du SMAP (sorties libres dès 16 h) afin d'améliorer les conditions d'exercice des personnels et limiter les brassages d'enfants.

✓ Avec ce que l'on a appelé le « troisième confinement », **un accueil spécifique pour les personnels dits « prioritaires »** a été mis en place dès début avril. Les groupes scolaires Jean-Macé, Edgar-Quinet et Alphonse-Daudet, les crèches Barbecot et Saint-Jacques, ainsi que les assistantes maternelles de la Ville ont pu accueillir les enfants de ces personnels « prioritaires ».

Dans un esprit de solidarité, **la Ville a mis très rapidement à disposition du CHU certains de ses professionnels de la petite enfance**, afin de pouvoir accueillir les enfants des personnels hospitaliers et de la santé.

Les enfants ont également pu bénéficier d'un accueil de loisirs avec livraison de repas durant les vacances scolaires, du 12 au 23 avril. Cet accueil a aussi été ouvert aux ados de parents dits « prioritaires » nés à partir de 2006.

Les inscriptions pour l'été (accueils de loisirs et séjours), initialement prévues à compter du 6 avril, ont été décalées au retour des vacances.

LA PRODUCTION DES REPAS, UN ENJEU ESSENTIEL

Le service de production des repas, rattaché à la Direction de l'Enfance, a lui aussi dû s'adapter rapidement aux contraintes imposées par la situation sanitaire.

✓ Mars 2020 : le premier confinement

Fermeture des UPC (Unité de préparation culinaire) Mercœur et Aristide-Briand.

L'UPC Anatole-France est restée ouverte : toutes les équipes des UPC ont été divisées par 2 et ont assuré un roulement de présence et de production.

L'UPC a produit pour les 3 écoles ouvertes pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires, le site de Theix, les personnels d'astreinte à la mairie, les infirmières et la Police municipale.

Le service de production des repas a prêté du matériel au centre de Theix et à l'Ehpad Paul-Valéry.

✓ Avril 2020 : le déconfinement

Réouverture des 3 UPC.

Mise en place des productions et livraisons de repas pour les 8 centres 2S2C (jusqu'aux vacances scolaires).

L'UPC Anatole-France a produit les repas pour des écoliers d'Aubière (200 repas par jour pendant un mois) suite au désistement de leur prestataire.

Les personnels des UPC ont été mis à disposition pour renforcer le service des écoles.

L'organisation des services a été modifiée et de la vaisselle bio-sourcée a été achetée afin de réduire le temps de restauration dans les écoles et permettre des roulements limitant le brassage des élèves.

Les chauffeurs des UPC ont été sollicités afin d'assurer la distribution de masques et de gel hydroalcoolique dans tous les satellites de la Ville.

✓ Le deuxième confinement

Suite aux différentes ASA (autorisations spéciales d'absence) des personnels titulaires, il a été nécessaire de procéder au recrutement d'intérimaires, qui ont été répartis dans les 3 UPC.

Des personnels du service Protocole, événements et manifestations officielles (PEMO) sont venus renforcer les équipes de l'UPC Anatole-France sur des postes de chauffeur, cuisinier et magasinier. Cette mise a disposition a pris fin en mars. Des personnels des UPC ont été également mis à disposition pour renforcer le service des écoles.

✓ 2021

Des modifications de menus ont été mises en place : l'entrée est passée en plat chaud (en deuxième légume) quand cela a été possible.

Les agents procèdent à leur prise de poste un quart d'heure plus tôt afin de livrer un quart d'heure plus tôt tous les satellites et ainsi permettre des services adaptés aux exigences sanitaires (distanciation des enfants, plusieurs services).

À partir du mois de janvier, l'UPC Mercœur a fabriqué les repas et livré le Centre de dépistage pendant la période d'ouverture (10 repas / jour) ainsi que le Centre de vaccination (40 repas / jour), tous les jours y compris les samedis d'ouverture (en liaison froide).

✓ Le troisième confinement :

Les UPC Anatole-France et Aristide-Briand ont fermé la première semaine du confinement, l'UPC Mercœur a assuré les différentes productions et livraisons.

L'UPC Aristide-Briand a assuré les productions et livraisons pendant les 2 semaines suivantes.

FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LE RESPECT DES RÈGLES NATIONALES

✓ Soutien au monde sportif associatif :

- Les **subventions** de fonctionnement aux associations sportives de la ville ont été intégralement maintenues en 2020 et en 2021.
- Un **fonds de soutien** pour les associations sportives du territoire a été créé en lien avec l'Office municipal des sports (OMS).

✓ Accès aux équipements sportifs :

- L'accès aux installations sportives a toujours été **une priorité** malgré les nombreuses restrictions : fermeture des installations couvertes, couvre-feu…
- Les **équipements de plein air** (stades, city stades, complexes sportifs) sont ouverts en continu depuis la fin du 1er confinement en mai 2020.
- L'accès aux installations sportives a été maintenu pour les **publics prioritaires** : sportifs de haut niveau, scolaires, personnes en situation de handicap, personnes avec des ordonnances médicales.

✓ Éducation sportive :

- Les interventions des **ETAPS** (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) sur le temps scolaire ont été maintenues autant que possible compte tenu de la nécessaire adaptation aux conditions sanitaires et aux accès limités aux installations sportives. Les ETAPS de la Ville ont ainsi participé au maintien d'une pratique sportive à l'école.
- Les éducateurs sportifs de la Ville ont également réalisé une dizaine de **vidéos « Sport en famille »** durant le 1er confinement afin de permettre à chacun de maintenir une activité physique malgré le contexte difficile (diffusion sur la chaîne YouTube et les réseaux sociaux de la Ville)
- **L'EMS** (École municipale des sports) du mercredi après-midi a pu être maintenue dès lors que la réglementation le permettait, notamment dans les équipements de plein air.

✓ Lien avec les partenaires :

- **L'accompagnement** des associations sportives et **le dialogue** avec la Direction des Sports n'ont jamais été rompus afin de soutenir la pratique sportive et répondre aux interrogations des associations.
- Le **dispositif ClerAsco** qui permet l'organisation de rencontres sportives sur le temps scolaire le mardi après-midi a pu être maintenu en s'adaptant aux conditions sanitaires (ex : challenge basket).
- Le **Forum des sports** a pu être organisé sur la place de Jaude en septembre 2020, en lien avec l'OMS (Office municipal du sport).
- **Préparation de la saison sportive 2021 / 2022** : des réunions participatives ont été organisées en avril et mai 2021 avec les associations sportives pour préparer la saison sportive à venir.
- **Soutien aux sportifs de haut niveau et professionnels** : l'accès aux équipements sportifs a été facilité pour ces sportifs afin de leur permettre de poursuivre leur préparation pour leurs échéances respectives.

✓ Accueil d'événements sportifs :

- 2020 : Le **Critérium du Dauphiné** et le **Tour de France** ont eu lieu dans notre ville grâce à une organisation exemplaire.
- 2021 : La manifestation **All Star Perche** a pu se tenir dans le respect strict des règles sanitaires.
- La Ville a, malgré le contexte difficile, préparé l'avenir en se portant candidate pour **l'organisation d'événements majeurs** en 2022 et après.

LA CULTURE À RUDE ÉPREUVE

✓ **Les lieux culturels, fermés dès le mois de mars, ont été parmi les structures les plus impactées par la crise** (parmi les premières à fermer et les dernières à rouvrir) : Opéra-Théâtre, Maison de la culture, Hôtel Fontfreyde – Centre photographique, Salle Gilbert-Gaillard, Cour des Trois Coquins, mille formes… Il en va évidemment de même pour les structures culturelles métropolitaines.

Compte tenu des contraintes organisationnelles fortes de ces opérateurs (installation, technique, venue d'artistes, nécessité de communiquer en amont, vente de billets…), ils ont particulièrement pâti du phénomène dit de « *stop & go* » et sont restés très souvent dans l'incertitude.

✓ mille formes s'exporte « hors les murs »

mille formes, le Centre d'initiation à l'art dédié aux 0-6 ans, a subi les mêmes turbulences que toutes les structures culturelles. Complètement fermé et dans l'impossibilité de recevoir du public depuis l'annonce du deuxième confinement, le 30 octobre 2020, mille formes est allé à la rencontre des petits Clermontois en attendant la réouverture à venir.

Les médiateurs de mille formes se sont rendus dans toutes les écoles maternelles de la Ville et dans les accueils de loisirs, ce qui représente une quarantaine d'interventions dans ces structures au total.

Depuis le 4 juin 2021, une équipe des « Pâtes au Beurre », **concept original d'accueil et d'écoute pour les familles**, est présente à mille formes tous les vendredis de 9 h 30 à 12 h, dans son espace café. Les parents sont ainsi accueillis de façon gratuite et anonyme, sans rendez-vous, avec ou sans leur(s) enfant(s), par des professionnels expérimentés (psychologues, psychomotriciens, psychiatres, psychanalystes), pour échanger sur leurs préoccupations, leurs questions et leurs incompréhensions dans le lien à leur(s) enfant(s).

VIE DÉMOCRATIQUE

✓ **Malgré la pandémie, les élections municipales se sont tenues en 2020. Le service des Élections s'est adapté rapidement** afin de mettre en place des protocoles sanitaires stricts de nature à assurer la bonne tenue du scrutin tout en garantissant la sécurité des électeurs et des membres des bureaux de vote.

Le travail efficace des agents de la Direction des sports et de la logistique (DSL) a été très précieux car ce contexte inédit a demandé la mise en place d'un matériel et d'une signalétique spécifiques dans des délais très courts.

Le **1er tour des élections municipales** a ainsi été organisé le 15 mars 2020 dans le strict respect des consignes gouvernementales dans chacun des **69 bureaux de vote** de la commune :

- **Le matériel nécessaire** pour le lavage des mains et le nettoyage du matériel électoral (urnes, isoloirs, tables et chaises) a été mis à disposition en quantité suffisante.
- **Les informations** rappelant « les bons gestes à adopter pour voter » y ont été affichées (se laver les mains, éviter tout contact, maintien d'une distance entre électeurs, retrait du masque au besoin pour identification par un membre du bureau de vote…) et le marquage au sol a été étoffé.
- Les électeurs ont été incités à venir hors période d'affluence, avec les bulletins de vote reçus à leur domicile, et ont pu émarger avec leur propre stylo.
- Des **agents d'accueil supplémentaires** ont été mobilisés pour rassurer les électeurs et les accompagner dans les démarches de vote, mais également d'hygiène et de précautions à prendre.
- L'ensemble des membres des bureaux de vote a été informé de ces consignes spécifiques par le service des Élections de la Ville.

Finalement reporté au 28 juin 2020, **le second tour des élections municipales** s'est tenu dans les mêmes conditions d'exigence sanitaire afin de garantir la sécurité des électeurs, agents de la Ville et citoyens mobilisés pour assurer la tenue des bureaux de vote.

À la suite de ces deux scrutins, **aucun cas de Covid** concernant un président de bureau de vote ou un assesseur n'a été rapporté.

✓ **Les élections départementales et régionales, prévues les 20 et 27 juin 2021**, se dérouleront également avec des protocoles sanitaires stricts.

Il est important de noter que c'est la première fois que la Ville organise une double élection, avec donc un **doublement de tout le dispositif** humain et matériel (et donc financier) habituel.

Sollicité par le Gouvernement début avril, Monsieur le Maire s'est déclaré favorable au maintien du scrutin aux dates prévues, dans des conditions sanitaires permettant de préserver la santé des présidents et assesseurs, des électeurs et de tous les agents mobilisés pour ces élections. Il a souhaité être assuré que, s'ils le souhaitaient, tous les présidents de bureaux de vote, assesseurs, et toutes les personnes impliquées dans l'organisation matérielle directe du scrutin, puissent être vaccinés (au moins une injection) avant le scrutin de juin.

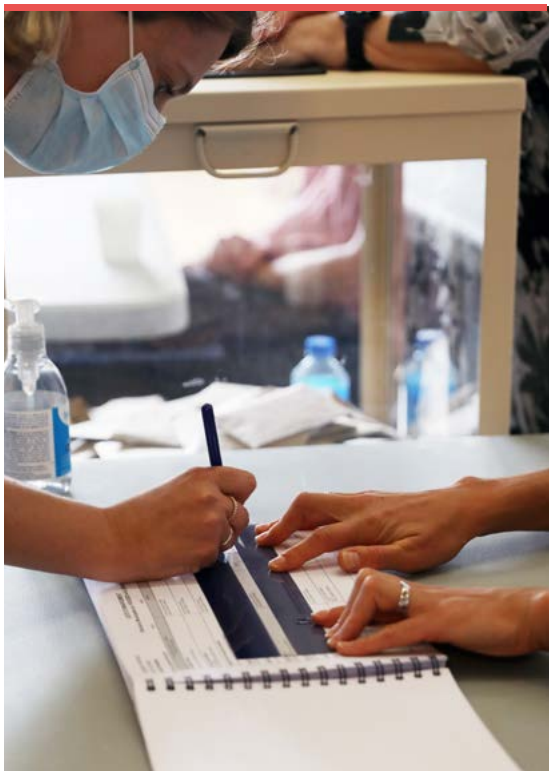

TRANSPORT ET STATIONNEMENT : FACILITER LES DÉPLACEMENTS

✓ **Gratuité du stationnement** en surface lors du premier confinement. Les véhicules en stationnement gênant ou interdit ont toutefois continué à être verbalisés.

✓ **Gratuité des services de la T2C (bus et tram)** à compter du 25 mars 2020, prolongée jusqu'au 30 juin afin de permettre à chacun de pouvoir se rendre sur son lieu de travail, effectuer des achats de première nécessité, se rendre chez un professionnel de santé, etc. Les fréquences de passage ont bien sûr été adaptées en fonction du niveau global de fréquentation des lignes, passant à 80 % des trams (aux heures de pointe) et à 50 % des bus à compter du 11 mai 2020.

Des ajustements ont également été réalisés sur le réseau afin de faciliter autant que possible les déplacements des professionnels de santé et de première ligne mobilisés.

✓ Dès le 14 mai 2020, le **service C.Vélo** a repris son fonctionnement habituel.

COMMUNIQUER, INFORMER, ORIENTER : UNE NÉCESSITÉ EN PÉRIODE DE CRISE

✓ En complément des informations transmises directement par certains services à leurs usagers, et des (très) nombreux appels traités avec une remarquable efficacité par les agents du Standard de l'Hôtel de Ville, la Direction de la communication a déployé **différents moyens pour informer les Clermontois** :

- L'information concernant les mesures prises par la Ville a en grande partie pu être réalisée quasiment en temps réel grâce aux **réseaux sociaux** Facebook et Twitter (totalisant plus de 150 000 abonnés) ainsi qu'au **site www.clermont-ferrand.fr** sur lequel ont été créées une rubrique dédiée et une Foire aux questions « Covid-19 ».
- Le public a également pu bénéficier de canaux d'information plus « traditionnels » grâce au **magazine municipal** *Demain Clermont* et au **journal pour enfants** *Le Petit Demain* (articles sur le port du masque à l'école, le protocole sanitaire à la cantine…).
- Plusieurs **campagnes d'affichage** (remerciements à tous les personnels mobilisés, information et prévention Covid-19, promotion des outils d'information numériques…) ont été conduites.
- Des panneaux et des pochoirs rappelant le caractère obligatoire du port du masque ont été installés dans l'espace public.
- Le service a également réalisé différents flyers et supports de communication, ainsi que la signalétique du Centre de vaccination de la Maison des sports.

CONTINUITÉ DES SERVICES MÉTROPOLITAINS

✓ La crise sanitaire n'a eu aucun impact sur **la production, la distribution et la qualité de l'eau.**

✓ **Collecte des déchets** : ramassage en porte-à-porte normal mais déchetteries fermées pendant le premier confinement ; réouverture des déchetteries le 11 mai 2020, dans un premier temps uniquement sur rendez-vous. Lors du 3e confinement, aucun impact pour les usagers.

✓ Le **nettoyage de l'espace public** a continué d'être assuré avec une bonne qualité de service.

✓ Des **pistes cyclables** temporaires ont rapidement été aménagées pour faciliter les déplacements à vélo (boulevards Aristide-Briand, Jean-Jaurès, Cote- Blatin, Lafayette…), dont certaines sont devenues pérennes après avoir démontré toute leur utilité. L'aménagement du **Schéma cyclable métropolitain** s'est poursuivi, atteignant même son objectif fixé pour 2020 (3 M€).

✓ **Bibliothèques et médiathèques** : mise en place de systèmes de « drive » pour l'emprunt de livres notamment, puis réouverture selon les modalités habituelles. Lors du 3e confinement, des réductions des jours et des horaires d'ouverture ont été décidées.

✓ En lien avec les communes, l**a réception, le traitement et la délivrance des autorisation d'urbanisme** (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, déclarations d'intention d'aliéner…) ont été réalisés dans le respect des délais légaux, garantissant la continuité des services publics de l'urbanisme.

2

UNE COLLECTIVITÉ QUI S'ENGAGE POUR PROTÉGER SA POPULATION, SUR LES PLANS SANITAIRE ET SOCIAL, NOTAMMENT LES PLUS FRAGILES

✓ **Les services et établissements du CCAS se sont adaptés aux modalités de la crise grâce à un engagement exemplaire des équipes.** Les différents services sont restés ouverts au public et nombre d'agents ont accepté de changer de poste pour pallier les besoins qui s'exprimaient.

✓ **Les protocoles pour les visites en Ehpad** ont été assouplis le 15 mars 2021 et un retour à la vie « normale » (ou presque) se dessine depuis le 19 mai.

Sur le plan financier, les dépenses supplémentaires et l'absence d'une partie des recettes ont bien été prises en charge en 2020 par l'ARS.

LES EHPAD ET LES RÉSIDENCES-AUTONOMIE, OBJET D'UNE VIGILANCE DE TOUS LES INSTANTS

✓ **Les Ehpad n'ont pas été touchés par la première vague du Covid, mais ont en revanche subi de plein fouet la seconde vague** de septembre 2020 à février 2021. La vaccination des résidents et des personnels à partir du mois de février a mis fin aux clusters, même si les variants du virus sont toujours présents.

✓ **Premier confinement :**

- **Les résidents** ont été confinés dans leurs chambres, avec une adaptation pour les **résidents en unité Alzheimer.** Les repas ont été servis dans les chambres et les activités collectives suspendues. Les visites ont été interdites dès le 13 mars.
- Compte tenu de la durée du confinement, **les sorties des résidents dans les jardins et cours** ont été autorisées avec un encadrement adapté et dans le respect strict des règles de distanciation et des gestes barrières.
- Les équipes du CCAS ont bénéficié du **renfort des infirmières du secteur scolaire et de la petite enfance**. Des agents des crèches de la Ville ont été affectés dans les établissements. Pour ces personnels, des profils de poste particuliers ont été élaborés (entretien, plateaux repas, entretien du linge, sorties des résidents…).
- Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour **faciliter la vie personnelle des agents** : garde d'enfants, possibilité de logement, mise à disposition de vélos électriques, contrat avec une société de taxi…
- Pour maintenir **un lien avec les familles** des communications (visio, téléphone, tablettes, Skype..) ont été mises en place avec les renforts venus d'autres services du CCAS.
- Un **courrier d'information** a été adressé à toutes les familles pour faire un point sur les directives, sur les différents aspects de la vie au sein des établissements et sur les démarches engagées par le CCAS. Dans leur grande majorité, **les familles des résidents se sont montrées compréhensives et conciliantes et ont exprimé leurs encouragements et leur soutien aux équipes.**

✓ Début avril 2021, près de **80 % des résidents des Ehpad et des résidences-autonomie étaient vaccinés**. Les visites des familles et les animations y sont donc maintenues, grâce notamment aux renforts des animateurs à domicile. La vigilance est toujours de mise, mais la situation est redevenue « quasi-normale ».

LES SERVICES À DOMICILE DU CCAS, UN SERVICE PUBLIC VITAL POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET DÉPENDANTES

✓ Avec le premier confinement, **le service de livraison de repas à domicile a fait face à un afflux très important de demandes**. La cuisine de Varenne a augmenté de manière exponentielle sa production, et a bénéficié de renforts en personnel des autres sites qui ont été fermés. Pour simplifier le travail des livreurs, un menu unique a été mis en place.

✓ **Le service d'aide et d'accompagnement a été très sollicité** en début de crise pour des changements multiples dans les interventions des aides à domicile. Plusieurs bénéficiaires ont renoncé à tout ou partie de leurs services.

✓ Fermé au public pendant plusieurs semaines, **le Lieu d'information senior (LIS) a toujours conservé une permanence téléphonique**. Pour les personnes les plus isolées et qui bénéficiaient notamment des accompagnements à domicile ou de l'apport d'un bénévole, un système d'appel téléphonique a été mis en place. Les personnes isolées ont été appelées régulièrement, et une liste de commerces alimentaires assurant des livraisons à domicile leur a été proposée.

✓ **Chaque signalement de situation potentiellement problématique a fait l'objet d'un appel et d'un suivi attentif.**

LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ DE LA VILLE ET DE SON CCAS, UN AMORTISSEUR SOCIAL INDISPENSABLE

✓ L'instruction des **demandes d'aides financières** (commissions, urgences, FMAJ) s'est poursuivie ainsi que la remise des aides. Par roulement, les travailleurs sociaux ont été présents et ont assuré une **astreinte téléphonique pour les situations urgentes**. Tous les appels en direction du service social ont continué à être traités par le secrétariat social.

✓ Très sollicité, le **Point Accueil Jeunes** a conservé un accueil téléphonique et a reçu les jeunes au cas par cas, en fonction des urgences.

✓ Le centre de loisirs de la Ville à Theix a été transformé pour partie et provisoirement en **centre d'hébergement d'urgence**. En partenariat avec l'État et le Collectif Pauvreté Précarité, il a accueilli dans des conditions dignes et respectueuses des consignes sanitaires jusqu'à 50 personnes sans domicile fixe et migrants déboutés du droit d'asile.

✓ **Les personnes qui bénéficient d'une domiciliation au CCAS** ont pu continuer à venir retirer leur courrier durant le premier confinement, deux demi-journées par semaine sur rendez-vous.

✓ **L'activité du CHRS et des Lits Halte Soins Santé** s'est poursuivie malgré un contexte très difficile, avec un effectif réduit.

✓ Pendant cette période, la collectivité a déployé les outils RH permettant de **soutenir le pouvoir d'achat des agents les plus fragilisés**.

Aussi, elle a maintenu la **rémunération des agents vacataires, des intermittents et des techniciens du spectacle.** Elle a **prolongé la durée des contrats à durée déterminée et les indemnisations chômage** des demandeurs d'emploi en fin de droit.

Par ailleurs, elle a fourni des repas gratuits aux agents présents sur leur lieu de travail. Afin d'assurer la **continuité des services** dans un contexte sanitaire contraignant (protocoles sanitaires), la Ville a aussi fait **appel à des vacataires** pour remplir des missions nouvelles, notamment dans les écoles, afin de soutenir l'activité des personnels permanents.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX QUARTIERS PRIORITAIRES

En période de crise encore plus qu'en temps normal, le rôle de la Direction du développement social et urbain (DDSU) est **primordial pour accompagner les habitants des quartiers prioritaires, en particulier les plus isolés**. La direction a ainsi mis en œuvre différents dispositifs d'accompagnement de ces publics afin de ne pas rompre le lien si patiemment tissé au fil des années.

✓ **Premier confinement :**

- Une **équipe mobile de veille sociale** est allée directement à la rencontre des habitants des QPV, afin de relayer les informations sanitaires, apporter une aide dite « de premier niveau » sur les questions administratives (attestations…). Ce dispositif a duré pendant 10 semaines, avec la mobilisation en moyenne de 5 agents par jour.
- Un soutien a été porté aux associations pour la mise en œuvre d'**actions d'aide alimentaire d'urgence** (mise à disposition de locaux).
- Des actions en ligne ont été mises en place pour assurer la **continuité éducative** (groupes d'accompagnement à la scolarité, loisirs/sports à domicile…) et une distribution de **matériel informatique** pour les familles non équipées a été conduite en lien avec le Dispositif de réussite éducative (DRE) ; la Ville de Clermont-Ferrand a ainsi distribué 200 tablettes.

✓ À l'issue du premier confinement :

- Durant l'été 2020, de nombreuses actions ont été organisées **dans les espaces publics** des QPV afin de garder le contact avec les habitants et favoriser les liens entre eux.
- Le **dispositif Pass'sport** a été redéployé à 100 % dans l'espace public : 223 actions conduites, 5 400 participants (essentiellement des 11-20 ans, 43 % de filles).
- Entre septembre et novembre 2020, **plus de 3 000 chèques d'accompagnement personnalisé** ont été distribués via les écoles en direction des familles inscrites à la restauration scolaire au tarif inférieur à 1,50 €.

✓ Deuxième et troisième confinements :

- Les **Accueils individuels** ont été maintenus dans les maisons de quartier et centres sociaux pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et numériques.
- La **Mairie annexe des Vergnes** a continué à fonctionner selon ses horaires habituels.
- Les équipements sont restés ouverts pour les **partenaires assurant des permanences** (PLIE, Mission locale, Pôle emploi, etc.).
- Des actions de **soutien à la parentalité** ont été menées dans les équipements en direction de groupes restreints (application de jauges limitées, 8 m^2 par personne, en complément de toutes les mesures sanitaires prescrites). Dans ce cadre, les **« sorties famille »** ont été maintenues dans un rayon de 10 km.
- L'**accompagnement scolaire** en direction des enfants et des jeunes a pu être assuré (avec les mêmes limitations de jauge), hors vacances scolaires.
- Des **« équipes mobiles jeunesse »** ont été mises en place pour aller à la rencontre des jeunes dans les espaces publics, afin de maintenir le dialogue et poursuivre les échanges, rappeler les gestes barrières et si besoin orienter vers les institutions et partenaires adaptés à telle ou telle situation.
- Des **dispositifs de veille et d'animation numérique** permettent d'accompagner les habitants (de tous les âges) : dispositif « Promeneur du net », groupes WhatsApp, etc.

✓ Durant toute la période de crise :

- Un **soutien logistique a été apporté aux acteurs de la santé** : mise à disposition de barnums, de mobiliers, etc.

600 000 MASQUES POUR PROTÉGER LA POPULATION MÉTROPOLITAINE

✓ **Afin de limiter la propagation du virus à l'issue du premier confinement,** Clermont Auvergne Métropole et les 21 communes du territoire, dont la Ville de Clermont-Ferrand, ont offert 600 000 masques réutilisables grand public (dont la moitié pour la seule ville de Clermont-Ferrand) à l'ensemble de leurs habitants.

Pour soutenir l'économie locale, une partie de la commande a été passée auprès de structures locales comme l'Atelier Flax et les ACC M à Clermont-Ferrand, le Petit Carré Français à Saint-Genès-Champanelle, Planet Mascots à Cébazat et Technologistique à Aulnat.

La plupart de ces masques ont été distribués par La Poste, mais un point de retrait à la Maison des sports a été également mis en place.

UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

✓ **L'impact psychologique de l'épidémie et des confinements sur la population** est considérable et encore difficile à évaluer. Pour accompagner les Clermontois pendant cette période difficile, la Ville de Clermont-Ferrand a mis en place une ligne téléphonique de soutien psychologique ouverte à toutes et à tous depuis le 6 janvier. Assuré par des professionnels de santé, en toute confidentialité, pour échanger, soutenir et orienter, l'accueil téléphonique fonctionne du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h, avec un numéro d'appel gratuit.

UN SOUTIEN AFFIRMÉ AUX ÉTUDIANTS ET AUX JEUNES, DUREMENT TOUCHÉS PAR LA CRISE

✓ Le 8 octobre 2020, **à l'initiative de la Ville de Clermont-Ferrand, les associations étudiantes ont été invitées à participer à un temps d'échanges** organisé en visioconférence sur la thématique « Covid-19 : restons vigilants, sur les campus et en-dehors », en présence de représentants de l'Université Clermont Auvergne, du Crous Clermont Auvergne et du CHU de Clermont-Ferrand.

Plus de 60 participants, dont une très grande majorité de responsables associatifs, ont répondu présents à cette visioconférence, démontrant une forte mobilisation sur le sujet. Les participants se sont accordés sur **la nécessité d'avancer ensemble** pour poursuivre la lutte contre l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences sociales importantes.

✓ « Clermont aide ses étudiants »

La Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole, l'Université Clermont Auvergne et le Crous Clermont Auvergne, en lien avec leurs partenaires, notamment associatifs, se sont mobilisés pour mener une campagne d'information en direction des étudiants afin de porter à la connaissance du plus grand nombre **l'ensemble des initiatives et dispositifs d'accompagnement et de soutien** auxquels ils peuvent avoir accès en matière de :

- aides financières et de première nécessité
- restauration et aides alimentaires
- hébergement
- santé et accompagnement social et psychologique
- aide à la continuité pédagogique et à l'équipement informatique
- culture et événements
- sports
- mobilité
- jobs étudiants
- services ressources

AIDES FINANCIÈRES ET DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ
RESTAURATION ET AIDES ALIMENTAIRES
HÉBERGEMENT
AIDE À LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET À L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE
JOBS ÉTUDIANTS
SANTÉ ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE
CULTURE
CLERMONT AIDE SES ÉTUDIANTS
www.clermont-ferrand.fr
CLERMONT FERRAND
clermont auvergne métropole
Crous
UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Tous ces dispositifs ont été recensés et mis en avant sur le site de la Ville, et plusieurs campagnes d'information ont été menées sur les réseaux sociaux et par voie d'affichage.

✓ Soutien aux associations venant en aide aux jeunes et aux étudiants :

- Participation de la Ville au financement des **épiceries sociales et solidaires** à destination des étudiants : Esope 63 / Banque alimentaire (20 000 € en 2020) ; Agoraé / Fédéa (4 000 € en 2020, 6 000 € en 2021). Plus de 3 000 étudiants en ont bénéficié.
- Participation aux actions de la **Fédération contre la précarité menstruelle** (4 000 € en 2020, demande en cours de 3 700 €) : installation de distributeurs de protections menstruelles sur les campus, approvisionnement de ces distributeurs, animation de stands de prévention.
- Participation aux actions de la Maison des solidarités internationales : distribution de colis alimentaires d'urgence chaque semaine.
- La **Mission locale Clermont Métropole et Volcans** a pleinement rempli son rôle auprès des jeunes rencontrant des difficultés en maintenant un contact régulier avec eux, en apportant des réponses financières aux plus démunis d'entre eux (plus d'un million d'euros d'aides, colis alimentaires…) et en poursuivant leur accompagnement professionnel (ateliers d'orientation, prêt d'ordinateurs…).

✓ Subvention Crous

- Participation au Fonds national d'aides d'urgence (FNAU) et à l'Espace d'accueil étudiant.

✓ Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) de la Métropole

En 2019, le Fonds d'aide aux jeunes a permis d'accompagner 1 200 personnes. Ce dispositif social, se déclinant sous forme d'aides ponctuelles à la subsistance pour les 18-25 ans, a été maintenu pendant le confinement. Le Conseil métropolitain a d'ailleurs voté l'augmentation de l'enveloppe globale et l'a portée à 260 000 € (soit + 100 000 €) pour 2020.

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS CARITATIVES

✓ Afin de permettre à de nombreuses associations de **continuer à exercer leur activité et d'accompagner les plus fragiles de nos concitoyens**, des subventions supplémentaires leur ont été accordées en Conseil municipal.

✓ En outre, des **mises à disposition de salles** ont permis à des associations caritatives d'exercer plus facilement leurs activités durant la crise sanitaire, comme par exemple :

- **La Croix Rouge** : mise à disposition de la Salle du Changil (22, rue Gabriel-Péri) du 18 mars au 31 août 2020 soit plus de 6 000 € de subvention indirecte ; depuis le 1er décembre, la distribution s'effectue au Centre Beaupeyras (85, rue de Beaupeyras), local permanent mis à disposition de l'association par convention avec le CCAS.
- **Le Secours Populaire** : mise à disposition de la Salle du Bien-Assis (10, rue du Bien-Assis) du 18 mars 2020 au au 31 mai 2021, soit environ 16 000 € de subvention indirecte, plus installation de barnums à l'extérieur (27 234 €* de novembre 2020 à fin juin 2021).
- **La ligue des Droits de L'Homme (RESF)** : l'accueil des migrants s'est effectué dans leur local permanent (mis à disposition par convention) au Centre Jean-Richepin (21, rue Jean-Richepin), avec un accueil individualisé et sur rendez-vous uniquement.

* L'installation étant toujours en place, ce chiffre reste provisoire.

EN 2021, LA VILLE OUVRE UN CENTRE DE VACCINATION À LA MAISON DES SPORTS

✓ **Le centre de vaccination de la Maison des sports est ouvert depuis le 18 janvier 2021**. Il a permis de réaliser déjà plus de 45 273* injections à fin mai 2021, soit la seconde capacité vaccinale du département derrière le CHU.

Il dispose aujourd'hui de 12 lignes et peut vacciner plus de 600 personnes chaque jour. Ce chiffre reste contraint par les doses reçues, mais l'ARS nous a informés que les livraisons de vaccins allaient s'accélérer.

Priorité absolue, la campagne de vaccination est possible grâce à toutes celles et tous ceux qui y contribuent au quotidien, ne ménageant pas leurs efforts pour protéger nos concitoyens les plus fragiles.

* Le centre de vaccination étant toujours ouvert, ce chiffre reste provisoire.

✓ Pour faire fonctionner le centre de vaccination, installé en un temps record par les équipes logistiques et techniques municipales :

- Plus de **50 agents administratifs** (secrétariat, standard…) et **16 professionnels de santé municipaux** (infirmiers diplômés d'État…) sont mobilisés à temps complet pendant plusieurs mois. Ce déploiement représente un coût mensuel avoisinant les 100 000 €.
- Les standardistes et personnels administratifs de la Ville ont **tous été formés** pour l'organisation de cette campagne de masse.
- Le CCAS de la Ville de Clermont-Ferrand assure en complément un **travail de relais, de sensibilisation et d'accompagnement** auprès de ses publics. Il s'est par exemple chargé d'informer via un courrier et des appels les habitants âgés de plus de 75 ans.
- La Ville a dû acheter des tentes individuelles afin de préserver l'intimité de l'acte médical (13 000 €) et a dû souscrire un abonnement administrateur sur Doctolib (800 € par mois).
- L'équipement municipal qu'est la Maison des sports sera « immobilisé » durant plusieurs mois.
- La Ville a prévu et prend en charge le gardiennage de l'équipement par une société privée, ainsi que la sécurisation via un système d'alerte du réfrigérateur.
- La Ville s'est chargée de mettre en place une campagne de communication importante.
- La Ville se charge depuis le 25 janvier de l'acheminement des doses de vaccins et des équipements de protection individuelle que sont les sur-blouses, masques, etc. fournis par le CHU, ce qui représente une importante organisation logistique.

3

UNE COLLECTIVITÉ QUI S'IMPLIQUE POUR SOUTENIR LE COMMERCE, LES ENTREPRISES ET LES ACTEURS CULTURELS LOCAUX

Si la compétence « économie » (développement économique, soutien à l'activité, accompagnement des entreprises…) est détenue par Clermont Auvergne Métropole sur le territoire de ses 21 communes, **la Ville de Clermont-Ferrand dispose tout de même de plusieurs leviers pour accompagner les entreprises en difficulté et favoriser la relance,** notamment dans les secteurs les plus touchés par la crise.

SOUTIEN FINANCIER

✓ Autorisés à rouvrir le 2 juin 2020, les bars et restaurants ont à nouveau dû baisser le rideau le 30 octobre. La Ville a souhaité les accompagner, à la fois pour **favoriser leur activité** en période d'ouverture (notamment via son Guichet des professionnels) et pour les **soutenir financièrement** en période de fermeture.

✓ Pour la période 2020 / 2021, **plus de 477 000 € d'exonérations diverses*** ont été accordées aux professionnels clermontois, avec notamment :

- Une exonération des r**edevances pour terrasses (et leurs extensions), étalages et accessoires de voirie** (chevalets, jardinières…) bénéficiant à plus de 1 000 commerces.
- Des exonérations ont été décidées concernant notamment **les loyers** des commerces de la Halle Gourmande Saint-Pierre, les loyers des locaux commerciaux dont la Ville est propriétaire, les loyers des restaurants exerçant leur activité dans le cadre d'une occupation du domaine public, les chantiers interrompus, les kiosques de Jaude et du 11-Novembre, les taxis, etc.

* Montant au 01/05/2021. Les dispositifs se poursuivant, ce montant est provisoire.

✓ Pour rendre plus visible leur activité et faciliter la distanciation physique, les commerces ont pu utiliser gratuitement et sans avoir à faire de demande d'autorisation **l'espace public devant leur boutique** pendant plusieurs mois.

OPÉRATION « CONSOMMONS À CLERMONT »

Afin de soutenir ses commerçants, la Ville de Clermont-Ferrand a lancé la grande campagne « Consommons à Clermont », notamment en partenariat avec la Fédération Clermont Commerce.

✓ Participation à l'opération « Chèq' Clermont Cadeaux » :

Un chèque « bonus » de 10 € était offert par la Ville lorsqu'un consommateur achetait pour 40 € de chèques-cadeaux auprès de la Fédération Clermont Commerce.

Ce dispositif avait pour but de favoriser la reprise de l'activité des commerces locaux tout en donnant un coup de pouce au pouvoir d'achat des Clermontois.

Des influenceurs locaux ont participé à l'opération en relayant l'information auprès de leurs nombreux abonnés.

✓ Annuaire « Click and collect » :

Les commerces proposant des services de livraison à domicile, vente à emporter et « click and collect » ont été invités à se faire connaître auprès des services municipaux. La liste de ces commerces, ainsi que leurs coordonnées et diverses informations pratiques, a été publiée sur le site de la Ville pour leur offrir **plus de visibilité auprès des consommateurs.**

Une carte interactive des commerces ouverts avait également été élaborée durant le premier confinement.

✓ Campagne de communication :

« Consommons à Clermont » a également fait l'objet d'une importante campagne de communication, par voie d'affichage ainsi que via les supports de communication numériques de la Ville (site internet, réseaux sociaux).

La campagne soulignait notamment les **vertus du « consommer local »** : participer au dynamisme du territoire, favoriser l'emploi local, encourager les circuits courts, réduire la pollution engendrée, etc.

FOCUS SUR LES MARCHÉS

- **Les marchés de plein air** gérés par la Ville (Jaude, Montferrand, La Gauthière, Les Vergnes...) ainsi que les marchés Saint-Pierre et Saint-Joseph ont pu rester ouverts dans un premier temps, grâce au travail des placiers.

- **Une semaine plus tard** (décret du 24 mars 2020), le Premier Ministre a ordonné la fermeture de tous les marchés couverts et de plein air. S'apparentant à un lieu de vente par des commerçants sédentaires et permanents de type supermarché, la Halle gourmande Saint-Pierre a pu rester ouverte, tout comme les lieux de distribution ponctuelle de type AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne).
- **Début avril**, un système de « drive » permettant aux Clermontois de s'approvisionner en produits frais et locaux a été mis en place trois fois par semaine à la Halle Saint-Joseph.

Dans le même temps, la Ville a recensé et publié sur son site internet une carte des commerces ouverts, dont certains proposent la livraison ou le drive, en valorisant particulièrement les modèles basés sur les circuits courts.

- **Les marchés alimentaires ont pu reprendre leur activité le 11 mai**, dans le strict respect des mesures sanitaires prévues pour assurer la santé de tous, clients et commerçants.

POURSUITE DES CHANTIERS ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

✓ **Les résultats du Baromètre de la commande publique de l'année 2020 ont montré à quel point celle-ci avait été pénalisée par la crise sanitaire** ainsi que par le renouvellement tardif des exécutifs locaux qui en a découlé.

Cette baisse importante (passage de 87 à 71 milliards d'euros entre 2019 et 2020, soit **-18 % en un an**) est avant tout pénalisante pour les entreprises dont une part importante de l'activité dépend de la commande publique (le BTP notamment).

Pour les collectivités territoriales, qui représentent 55 % du montant total de la commande publique nationale, la baisse est de -24 % sur la période, culminant même à -31 % pour les communes.

Cependant, la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021 incitent à **davantage d'optimisme puisqu'un rebond sensible est visible**, en particulier du côté des communes et des intercommunalités.

Consciente de l'impact positif fort de la commande publique sur le tissu économique et l'emploi local, la Ville de Clermont-Ferrand a souhaité maintenir un niveau important d'investissements pour 2021. Elle joue ainsi pleinement son rôle d'amortisseur social et économique afin de résister à la crise.

✓ Comédie de Clermont, Stade Philippe-Marcombes, place des Carmes, rue du Port, avenue Charras, Bibliothèque métropolitaine… Après des semaines d'interruption forcée, les **chantiers emblématiques de la Ville et de la Métropole** ont repris leurs cours normaux ces derniers mois sur le territoire. Une nécessité pour l'avancée des services publics autant que pour la reprise de l'activité économique.

✓ Pour permettre un redémarrage de l'activité dans les meilleures conditions possibles, 17 acteurs de la construction, dont Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand, ont signé le 20 mai 2020 une **« Charte partenariale de bonnes pratiques »** destinée à promouvoir des règles de sécurité et de recommandations, mais également à favoriser les échanges entre les différents acteurs.

✓ Poursuite des travaux dans les équipements sportifs :

- **Parc urbain et sportif Philippe-Marcombes** : malgré un arrêt lié au 1er confinement, le chantier a été désigné comme prioritaire et a redémarré dès mai 2020. L'ouverture au public est programmée pour juillet 2021.
- En lien avec la DPB (Direction du Patrimoine Bâti), **le suivi et la gestion des travaux** dans les équipements sportifs clermontois se sont poursuivis : pose d'un nouveau parquet à la Maison des sports à l'été 2020, livraison de 2 terrains synthétiques au stade Leclanché en septembre 2020, création d'un terrain de padel au complexe sportif des Cézeaux en mars 2021…

✓ Point sur la commande publique municipale

Durant le premier confinement :

- **Les consultations en cours ont été prolongées** (sauf celles ne pouvant attendre car impactant directement la continuité du service public). Ainsi, le marché lié aux travaux de peinture dans les écoles qui sont réalisés durant les congés d'été a été attribué en juin 2020 par la CAO.
- Une continuité dans la gestion des actes de sous-traitance a été assurée pour **permettre le paiement des entreprises**, et notamment des TPE / PME.
- De nombreux avenants de prolongation ont été établis pour **neutraliser les retards** liés au confinement.
- Un travail approfondi a été mené avec les directions opérationnelles pour **anticiper la reprise**.

Les 2e et 3e confinements ont eu finalement assez peu d'impact sur le travail du Service de la commande publique commun, qui a aujourd'hui repris une activité normale et a pu publier bon nombre de consultations.

À titre d'information, 15 consultations on été publiées au premier trimestre 2020, 38 au second trimestre 2020 et 32 depuis début 2021.

✓ Soutien aux entreprises du bâtiment et aux travaux publics :

En cette période difficile, Clermont Auvergne Métropole, en lien avec les communes, porte d'entrée des dépôts des dossiers d'urbanisme, a garanti la continuité des services publics de l'urbanisme aux entreprises du bâtiment et des travaux publics, aux permis de construire, aux déclarations préalables, aux certificats d'urbanisme, aux déclarations d'intention d'aliéner… Tous les dossiers ont été instruits normalement par la Direction de l'Urbanisme, dans le strict respect des délais légaux.

✓ **Pour le secteur culturel**, la Ville et la Métropole ont décidé du maintien des subventions aux associations et des cachets des intermittents du spectacle pour les manifestations annulées ou reportées. Un moyen de soutenir ces acteurs durement éprouvés depuis le début de la pandémie.

RAPPEL DES DISPOSITIFS MÉTROPOLITAINS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

✓ Fonds d'urgence métropolitain :

Ce fonds a permis dans un premier temps une aide directe de 1 000 à 5 000 € pour les entreprises de secteurs particulièrement touchés par la crise. Lors du second confinement, ce plan d'urgence économique a été élargi à de nouveaux secteurs avec l'appui de la CCI. Il prend la forme d'une aide directe de 2 000 € dont ont pu bénéficier les entreprises jusqu'à 10 salariés et les entrepreneurs sans salarié.

✓ Abondement au fonds régional « Région unie » :

Celui-ci a permis le versement de subventions aux acteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que d'avances remboursables à 0 % pour les TPE.

✓ Mesures économiques ciblées :

- Accompagnement des artisans avec la Chambre de Métiers, annulation des loyers de jeunes entreprises des pépinières et hôtels d'entreprises, abondement aux fonds de soutien aux jeunes TPE, amplification des dispositifs Ouvre-boîte et Quartier libre, aides aux industries culturelles et créatives, renforcement du soutien financier aux structures d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise, notamment dans le secteur de l'ESS, etc.
- D'autres mesures de soutien aux entreprises seront mises en place en 2021, notamment un fonds d'accompagnement des entreprises à la transition écologique, un fonds pour favoriser l'émergence de projet liés à l'économie sociale et solidaire et aux industries culturelles et créatives et un accompagnement à la relance de l'emploi des seniors.

CONCLUSION

Comme toutes les organisations publiques et privées, la Ville de Clermont-Ferrand et son CCAS, ainsi que les services de Clermont Auvergne Métropole, ont dû s'adapter rapidement aux conséquences inédites de la crise sanitaire et repenser à de multiples reprises leurs modes de fonctionnement.

Assurant des services de première nécessité, notamment auprès des personnes les plus vulnérables et des petits Clermontois, le service public municipal n'a jamais été à l'arrêt. **Il a même montré à quel point il était utile, incontournable, et parfois même vital pour certains de nos concitoyens. L'action publique a agi tel un bouclier, notamment pour les plus fragiles, malgré les risques**. Il convient à ce titre de saluer une nouvelle fois le professionnalisme et l'engagement exemplaire des agents publics dans ce contexte difficile.

L'ensemble des services et des élus a été totalement mobilisé pour assurer aux Clermontois les services du quotidien et mettre en œuvre de nouvelles actions dans une situation inédite qui oblige à la résilience et exige d'expérimenter des choses nouvelles.

Les confinements et déconfinements successifs, les réglementations sans cesse mouvantes, les nouvelles consignes découvertes la plupart du temps en même temps que les administrés lors des allocutions présidentielles, ont rendu la tâche encore plus ardue.

En parallèle de la gestion « urgente » de cette crise, il est impératif de soutenir l'activité, notamment en poursuivant la réalisation des projets et des investissements municipaux. C'est l'engagement pris par la Ville pour contribuer au redressement économique et social du territoire, et ce malgré un coût de la « crise Covid » pour les finances municipales évalué à ce jour entre 1,5 et 2 M€ (3,1 M€ de dépenses supplémentaires + 4,6 M€ de ressources en moins auxquelles il faut retrancher 0,3 M€ de « recettes Covid » et entre 5,4 et 5,9 M€ de dépenses en moins). Concernant la Métropole, ce coût global s'élève à environ 3,2 M€.

Enfin, comme pointé par de nombreux observateurs et par le rapport de la « Mission indépendante nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 et sur l'anticipation des risques pandémiques », **cette crise a indéniablement montré les vertus de la décentralisation et l'échec patent de la verticalité à outrance**. À l'inverse, la proximité entre citoyens et services publics et la connaissance des spécificités du territoire ont confirmé qu'elles étaient gages d'efficacité.

LAMARCK impression De Combat PEFC 10-31-3162 IMPRIM'VERT®

CLERMONT FERRAND